



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 069./CENI/2023

1. La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) a suivi avec **consternation** les déclarations du Cardinal Fridolin Ambongo Besungu, face aux jeunes catholiques, le dimanche 26 novembre 2023, en ces termes précis : « **Na CENI, tozali na preuve te que le 20 décembre 2023, maponomi ekosalema. Pe soko esalemi, tozali na certitude te que ekosalema dans des meilleures conditions de transparence** ». (Traduisez : « Au niveau de la CENI, nous n'avons pas des preuves qu'il y aura élections le 20 décembre 2023. Et même si elles se tenaient, nous n'avons pas de certitude qu'elles vont se dérouler dans les meilleures conditions de transparence »).
2. La CENI tient à rappeler qu'elle s'est résolument engagée à organiser des élections crédibles, inclusives, apaisées et transparentes conformément aux lois du pays, et cela, malgré les innombrables écueils et défis auxquels elle fait face depuis la mise en place de l'actuelle équipe dirigeante en octobre-novembre 2021, avec 28 mois de retard. La CENI n'a ménagé aucun effort pour s'assurer que les élections se tiennent dans les délais constitutionnels. A moins d'un mois de la date du 20 décembre 2023 prévue pour les scrutins combinés tant au niveau national, provincial que local, le calendrier électoral publié en novembre 2022 est scrupuleusement respecté par la Centrale Électorale.
3. La CENI poursuit l'organisation de cadres de concertation avec toutes les parties prenantes. Elle a organisé un Forum sur l'observation électorale citoyenne et encourage tous les groupes qui le souhaitent à se faire accréditer pour surveiller la transparence du processus électoral.
4. C'est pourquoi, la CENI juge la déclaration du Cardinal Fridolin Ambongo Besungu inopportune, incendiaire et non constructive. Elle la considère comme un procès d'intention qui est de nature à :
 - démobiliser toutes les parties prenantes engagées dans le processus électoral qui amorce son dernier virage ;
 - saboter tous les efforts entrepris par la CENI pour tenir les échéances électorales dans les délais constitutionnels ;
 - semer la division et la confusion.
5. Cette conclusion prématurée et infondée du numéro un de l'Église Catholique en RDC, a pour but de préparer le lit de la contestation et de jeter à tout prix le discrédit sur le processus électoral.

M



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

CENI

6. Ces propos du Cardinal Ambongo pourraient remettre en cause la relation de confiance et de respect mutuel que s'efforcent de construire la CENI et la Mission d'Observation Électorale conjointe de la Conférence Épiscopale Nationale du Congo (CENCO) et de l'Église du Christ au Congo (ECC), qui, à travers un de ses représentants, en l'occurrence Monseigneur Donatien Nshole, avait récemment levé l'option de travailler avec la CENI pour l'organisation de bonnes élections et avait déclaré être apaisé par les échanges avec la CENI.
7. La CENI invite la MOE CENCO/ECC à se désolidariser publiquement des propos incongrus tenus par le Cardinal Fridolin Ambongo, pendant la période de campagne électorale, devant des jeunes qui constituent une frange importante et surtout active de l'électorat et de la population congolaise.
8. Si l'orthodoxie d'une mission d'observation électorale professionnelle n'est pas respectée par la MOE CENCO/ ECC, la CENI doute que cette mission contribue efficacement à l'apaisement de l'environnement politique et social dans lequel les scrutins vont se dérouler et en tirera toutes les conséquences qui s'imposent.
9. La CENI profite de cette occasion pour rassurer l'opinion publique qu'elle ne faillira pas à sa mission, autant que la situation dépende d'elle. Tout est fait, à son niveau, pour que les scrutins combinés se tiennent effectivement le 20 décembre 2023 et il n'y a aucune raison à ce jour d'en douter.

Fait à Kinshasa, le

28 NOV 2023

Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur